



Ministère des solidarités et de la santé

ARRÊTÉ

portant composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale au titre de l'année 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2002-1569 du 24 décembre 2002 modifié portant statut particulier du corps de l'inspection de l'action sanitaire et sociale,

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté du 17 juillet 2009 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale,

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement,

Vu l'arrêté du 13 octobre 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale.

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale ouvert au titre de l'année 2018 :

M. BRUN François

Inspecteur général des affaires sociales, honoraire,
Président ;

Mme AZZAZ Fatima

Administratrice civile hors classe au ministère de
l'économie et des finances ;

M. BUZZI Christophe

Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale à la
direction départementale de la cohésion sociale des Côtes
d'Armor ;

Mme DANIEL Anne-Gaëlle

Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

M. DETOUR Pierre-Marie

Inspecteur de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;

Mme BURDIN Myriam

Inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à la direction générale de l'offre de soins ;

M. RICHARD Emmanuel

Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale à la direction départementale de la cohésion sociale des Yvelines.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, cette fonction sera assurée par Mme AZZAZ Fatima.

Article 2 : Cet examen professionnel est classé dans le groupe I pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3 : Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PARIS, le 01 DEC. 2017

Le Chef du bureau du recrutement


Arnaud SCOLAN